



CHARTRE MVRC 2026/2027

1. Objet et esprit du club

Le club a pour objet de promouvoir la pratique de la course à pied dans un cadre structuré, respectueux et inclusif, favorisant à la fois la progression sportive et le bien être de ses membres.

Chaque adhérent s'engage à adopter une attitude exemplaire, fondée sur le respect, la solidarité, la convivialité et l'esprit sportif.

2. Respect des personnes et des fonctions

Les relations entre membres, encadrants et dirigeants doivent être empreintes de respect et de courtoisie.

A ce titre :

- Les consignes des entraîneurs et encadrants doivent être respectées.
- Toute forme d'irrespect, d'agressivité ou de comportement inapproprié est proscrite.
- Les échanges doivent rester constructifs, y compris en cas de désaccord.

3. Respect, égalité et prévention des comportements sexistes

Le club s'engage à garantir un environnement sain, sécurisé et respectueux pour toutes et tous.

Sont strictement interdits :

- Tout propos sexiste, discriminatoire ou dégradant.
- Toute attitude ou comportement à connotation sexuelle non consenti.
- Tout geste déplacé, insistant ou intrusif.
- Toute forme de harcèlement, qu'elle soit verbale, physique ou numérique.

Chaque membre est tenu :

- D'adopter une attitude respectueuse envers toute personne.
- De veiller à ne pas instaurer un climat intimidant, humiliant ou offensant.
- D'intervenir ou alerter le bureau en cas de comportement inapproprié constaté.

Le club se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire en cas de manquement à ces règles, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4. Compétitions et représentation du club

Les licenciés du club qui s'engagent dans une compétition sous l'égide de la FFA s'engagent à :

- Adopter un comportement exemplaire.
- Respecter les organisateurs, bénévoles et autres participants.
- Porter les couleurs du club sur toutes les courses.

5. Vie du club et communication

- La participation à la vie associative (assemblée générale, évènements) est encouragée.
- Le bon fonctionnement du club repose sur l'implication bénévole de ses membres.
- Les outils de communication (messageries, réseaux sociaux) doivent être utilisés avec respect et modération.
- Aucun propos inapproprié, polémique ou contraire aux valeurs du club ne sera toléré.

6. Ethique sportive et intégrité

Les adhérents s'engagent à respecter les principes fondamentaux de l'éthique sportive :

- Refus de toute forme de dopage.
- Respect des règles et de l'équité sportive.
- Engagement dans une pratique saine et responsable.

7. Adhésion et exclusivité

L'adhésion au club implique l'acceptation pleine et entière de la présente charte.

- Un adhérent ne peut être simultanément membre de plusieurs clubs de course à pied, qu'ils soient affiliés ou non à la Fédération Française d'Athlétisme, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le bureau (ex : Triathlon, Duathlon..).
- Un adhérent ne peut s'engager avec aucun équipementier sans autorisation préalable du club et avis du bureau.
- Les licenciés **athlé compétition** doivent participer au minimum à une compétition officielle (Cross, interclubs, qualification aux championnats de France 5 ou 10 km, semi Marathon, Marathon et trail, Interclubs).
- Pour les courses offertes par le club, tout adhérent ne se présentant pas à la course devra rembourser son inscription (sauf présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure étudié par le bureau).
- Chaque adhérent participant au trail de Noël, organisé par le club, devra, soit avoir aidé en aval ou en amont de la manifestation ou fournir un bénévole le jour de l'épreuve.

8. Règles d'entraînement sur piste

- Afin d'assurer le bon déroulement des séances, les règles à respecter seront affichées au stade de Canteleu.

9. Sécurité

Chaque adhérent est acteur de sa propre sécurité et de celle du groupe.

Il lui appartient notamment :

- ✓ De porter un équipement adapté à la pratique et aux conditions.
- ✓ De respecter les règles de circulation lors des sorties hors stade.
- ✓ De signaler toute blessure, gêne ou problème de santé à l'encadrant.

10. Organisation des groupes et assiduité

- ✓ Les adhérents doivent intégrer un groupe correspondant à leur niveau afin de garantir la cohérence des séances.
- ✓ La ponctualité est exigée par respect pour l'encadrement et les autres participants.
- ✓ En cas d'absence prolongée, il est recommandé d'en informer le club.

11. Respect des installations et de l'environnement

- ◇ Les installations sportives doivent être utilisées dans le respect des règles établies.
- ◇ Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et restitué en bon état.
- ◇ Les lieux d'entraînement doivent être laissés propres.
- ◇ Le respect des autres usagers des espaces publics est impératif.

12. Encadrement des mineurs (le cas échéant)

- Les responsables légaux doivent assurer la prise en charge effective de l'enfant avant et après les séances.
- Les entraînements sont à huit clos jusqu'à 10 minutes de la fin de la séance.

13. Sanctions

Tout manquement à la présente charte pourra entraîner des mesures disciplinaires proportionnées :

- Avertissement écrit.
- Exclusion définitive en cas de faute grave ou répétée.

14. Acceptation de la charte

L'inscription au club (via le bulletin signé) vaut acceptation sans réserve de la présente charte.

Chaque adhérent s'engage à en respecter les termes et à contribuer activement au maintien d'un cadre sportif respectueux, sécurisé et inclusif.

MVRC saison 2026/2027